



Mariage civil
A remettre au service Etat-Civil
au moins 3 mois avant la date du mariage

La présence des deux futurs époux n'est pas obligatoire lors du dépôt du projet de mariage
Celle-ci est obligatoire lors de la signature du projet de mariage

Plus d'informations au 01 69 38 79 83 ou par mail : population@paray-vieille-poste.fr

Les pièces à produire par les futurs époux sont :

- ACTE DE NAISSANCE avec filiation complète et toutes les mentions marginales, "POUR MARIAGE", délivrée depuis **moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier**.

- Livret de famille

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (au noms des futurs époux : justificatif récent de moins de 3 mois : quittance de loyer, factures de téléphone, quittance gaz et /ou électricité, dernier avis d'imposition...)

Si vous êtes hébergés, documents à fournir par l'hébergeant :

- 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

- 1 justificatif de domicile au nom d'un des futurs époux à l'adresse de l'hébergeant

- formulaire joint « attestation sur l'honneur »

- 1 pièce d'identité

- ACTE DE DECES du précédent conjoint pour les veufs ou veuves.

- EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE portant la mention du divorce.

- CERTIFICAT DU NOTAIRE s'il a été fait un contrat de mariage.

- CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT des futurs époux.

- EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE avec filiation complète et toutes les mentions marginales concernant chaque enfant.

Les pièces à produire pour les personnes de nationalité étrangère sont :

- ACTE DE NAISSANCE avec filiation complète et toutes les mentions marginales + la traduction faite par un traducteur assermenté, délivré depuis **moins de 6 mois** s'il a été établi dans un territoire d'Outre-Mer ou dans un Consulat.

- CERTIFICAT DE CELIBAT *délivré par le Consulat*

- CERTIFICAT DE COUTUMES nominatif et signé par le Consul (*délivré par le Consulat*)

- CARTE DE SEJOUR OU PASSEPORT (*voir les particularités suivant les nationalités*).

Puis compléter :

- LE PROJET DE MARIAGE,

- LES ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR,

- LA LISTE DES TEMOINS (*joindre la photocopie de leur carte d'identité*).

Dans un souci de respect de l'environnement, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de jeter des confettis en papier de toutes formes que ce soit sur la voie publique ; seuls les pétales de fleurs fraîches sont autorisés.

Date souhaitée : _____

Publication à la presse : ☐ oui ☐ non

Nombre de personnes présentes à la cérémonie :

1^{ER} CONJOINT

NOM – Prénom(s) : _____

Profession : _____

N° de téléphone : _____ Adresse mail : _____

né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ Département ____

Domicilié(e) à _____

Résidant à _____

Veuf(ve) de _____ décédé(e) le ____ / ____ / ____

Divorcé(e) de _____ depuis le ____ / ____ / ____

Filiation

Père du 1^{er} conjoint

Mère du 1^{er} conjoint

NOM – Prénoms : _____

NOM – Prénoms : _____

Décédé ☐ oui ☐ non

Décédée ☐ oui ☐ non

Profession : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

* * * * *

Publication	Mariage	Contrat de Mariage
à _____	Civil – Religieux (rayer la mention inutile)	Reçu le _____
à _____	Échange d'alliances ? ☐ oui ☐ non	Par Maître _____
à _____		Notaire à _____

2EME CONJOINT

NOM – Prénom(s) : _____

Profession : _____

N° de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ Département ____

Domicilié(e) à _____

Résidant à _____

Veuf(ve) de _____ décédé(e) le ____ / ____ / ____

Divorcé(e) de _____ depuis le ____ / ____ / ____

Filiation

Père du 2^{ème} conjoint

Mère du 2^{ème} conjoint

NOM – Prénoms : _____

NOM – Prénoms : _____

Décédé ☐ oui ☐ non

Décédée ☐ oui ☐ non

Profession : _____

Profession : _____

Adresse _____

Adresse _____

* * * * *

Futur domicile conjugal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (NOM et Prénoms) _____

né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ Département ____

Atteste sur l'honneur

☐ être domicilié(e) _____

depuis le _____

☐ avoir ma résidence _____

depuis le _____

☐ exercer la profession de _____

☐ être célibataire

☐ ne pas être remarié(e)

A _____, le _____

Signature,

Article 74 du Code Civil : « Le mariage sera célébré dans la commune où l'un des deux époux aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ».

Article 165 du Code Civil : « Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier d'état-civil de la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication prévue par l'article 63, et, en cas de dispense de publication, à la date de la dispense prévue à l'article 169 ci-après ».

Article 102 du Code Civil : « Le domicile de tout français, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement ».

Article 191 du Code Civil : « Tout mariage qui n'a point été contracté publiquement et qui n'a point été célébré par l'officier public compétent, peut être attaqué par les époux eux-mêmes, par les père et mère, par les ascendants, et par tous ceux qui y ont un intérêt né et actuel, ainsi que le ministère public ».

Article 441-7 du Code Pénal : « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui ».

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (NOM et Prénoms) _____

né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ Département ____

Atteste sur l'honneur

☐ être domicilié(e) _____

depuis le _____

☐ avoir ma résidence _____

depuis le _____

☐ exercer la profession de _____

☐ être célibataire

☐ ne pas être remarié(e)

A _____, le _____

Signature,

Article 74 du Code Civil : « Le mariage sera célébré dans la commune où l'un des deux époux aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ».

Article 165 du Code Civil : « Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier d'état-civil de la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication prévue par l'article 63, et, en cas de dispense de publication, à la date de la dispense prévue à l'article 169 ci-après ».

Article 102 du Code Civil : « Le domicile de tout français, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement ».

Article 191 du Code Civil : « Tout mariage qui n'a point été contracté publiquement et qui n'a point été célébré par l'officier public compétent, peut être attaqué par les époux eux-mêmes, par les père et mère, par les ascendants, et par tous ceux qui y ont un intérêt né et actuel, ainsi que le ministère public ».

Article 441-7 du Code Pénal : « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui ».

LISTE DES TEMOINS
(Joindre la photocopie de leur carte d'identité)

Mariage de _____
Prévu le _____

NOTA – Les témoins doivent être, sans distinction de sexe, âgés de 18 ans au moins, parents ou autres, français ou non, et autant que possible, savoir signer. Tout parent qui n'est pas appelé à donner son consentement peut être témoin (Code Civil, art. 37). Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. Il est exigé deux témoins au minimum et quatre au maximum.

TEMOIN(S) DU 1^{ER} CONJOINT

Premier témoin :

Nom : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Adresse complète : _____

Second témoin :

Nom : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Adresse complète : _____

TEMOIN(S) DU 2^{EME} CONJOINT

Premier témoin :

Nom : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Adresse complète : _____

Second témoin :

Nom : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Adresse complète : _____
